

---

# Norme internationale



# 5422

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Véhicules routiers — Dispositifs de remorquage pour cordes, câbles ou barres

*Road vehicles — Anchorages for towing ropes, cables or bars*

Première édition — 1982-08-01

ITeH STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

[ISO 5422:1982](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/03a04c07-75bd-4065-9091-ba777035f5ce/iso-5422-1982)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/03a04c07-75bd-4065-9091-ba777035f5ce/iso-5422-1982>

---

CDU 629.11.013.8

Réf. n° : ISO 5422-1982 (F)

Descripteurs : véhicule routier, dispositif de remorquage, spécification, essai.

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 5422 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, et a été soumise aux comités membres en janvier 1981.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

[ISO 5422:1982](#)

Afrique du Sud, Rép. d'	Egypte, Rép. arabe d'	Roumanie
Allemagne, R.F.	Espagne	Royaume-Uni
Autriche	France	Suède
Belgique	Iran	Suisse
Bulgarie	Italie	Tchécoslovaquie
Chine	Nouvelle-Zélande	URSS
Corée, Rép. de	Pays-Bas	
Corée, Rép. dém.p. de	Pologne	

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/03a04c07-75bd-4065-9091-6a7770342c80/iso-5422-1982>

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques :

Japon

# Véhicules routiers — Dispositifs de remorquage pour cordes, câbles ou barres

## 1 Objet

La présente Norme internationale spécifie les caractéristiques des dispositifs de remorquage montés sur véhicules routiers leur permettant de se faire remorquer ou de remorquer un autre véhicule au moyen de cordes, de câbles ou de barres, au choix du constructeur du véhicule.

## 2 Domaine d'application

La présente Norme internationale est applicable aux voitures particulières conformément à l'ISO 3833, ainsi qu'aux autres véhicules dont le poids total maximal autorisé ne dépasse pas 3,5 t.

## 3 Références

ISO 1176, *Véhicules routiers — Masses — Vocabulaire*.<sup>1)</sup>

ISO 3833, *Véhicules routiers — Types — Dénominations et définitions*.

## 4 Définitions

**4.1 dispositif de remorquage** : Dispositif placé à demeure ou facilement accroché sur un véhicule et permettant la fixation temporaire d'une corde, d'un câble ou d'une barre de remorquage.

**4.2 Masse en ordre de marche** : comme définie dans l'ISO 1176.

**4.3 Masse totale maximale autorisée** : comme définie dans l'ISO 1176.

## 5 Emplacement

**5.1** À l'exception des dispositifs amovibles, les dispositifs de remorquage ne doivent pas dépasser, dans un plan horizontal, le contour extérieur du véhicule (carrosserie plus pare-chocs).

**5.2** Chaque dispositif de remorquage doit être placé de manière à continuer à respecter les exigences du chapitre 9 lorsqu'on déplace de  $\pm 5^\circ$  verticalement et de  $\pm 25^\circ$  horizontalement l'autre extrémité de l'élément de liaison préconisé par le constructeur du véhicule. Ces angles sont comptés à partir de la ligne horizontale parallèle au plan médian du véhicule et passant par le dispositif de remorquage considéré.

## 6 Forme

La configuration des dispositifs est laissée au choix du constructeur. Elle doit permettre l'ancrage sans l'aide d'outils ou de pièces auxiliaires.

L'ouverture du dispositif de remorquage doit permettre le passage d'un diamètre de 25 mm minimum.

Les dispositifs ne doivent pas pouvoir endommager les cordes ou câbles en cours de remorquage.

## 7 Résistance

Le dispositif doit pouvoir résister à une charge statique d'une valeur au moins égale à la moitié de la masse totale maximale autorisée comme précisé ci-dessous au chapitre 8.

## 8 Essais

### 8.1 Conditions d'essai

Le véhicule, en ordre de marche, doit être fixé sur une surface horizontale rigide, par des moyens appropriés, dans la position spécifiée par le constructeur du véhicule.

Le constructeur peut également, s'il le désire, réaliser l'essai sur une structure de véhicule, à condition d'en démontrer son équivalence avec le véhicule complet.

1) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO 1176-1974.)

## 8.2 Procédure d'essai

**8.2.1** Le dispositif de remorquage doit subir deux essais consistant chacun en une traction statique d'une valeur égale à la moitié du poids total maximal autorisé.

**8.2.2** La charge statique de traction doit être appliquée vers l'avant pour les dispositifs montés à l'avant et vers l'arrière pour les dispositifs montés à l'arrière des véhicules.

**8.2.3** Le premier essai doit être effectué dans la direction horizontale longitudinale du véhicule; le deuxième suivant l'un des angles prévus en 5.2.

**8.2.4** Si le constructeur du véhicule accepte d'utiliser des barres pour le remorquage des véhicules, tous les essais ci-dessus doivent être répétés dans le sens de la poussée.

## 9 Exigences

Après les essais effectués conformément aux spécifications du chapitre 8, le véhicule doit satisfaire aux exigences suivantes :

a) Les ancrages ne doivent pas présenter de déformations empêchant leur fonctionnement normal.

b) Les organes placés à proximité des ancrages (par exemple les dispositifs d'éclairage ou de signalisation obligatoires, les systèmes de freinage et de direction) ne doivent pas présenter de dommages empêchant leur fonctionnement normal.

## 10 Identification

Les dispositifs de remorquage doivent être identifiés par les constructeurs de véhicules d'une façon appropriée.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 5422:1982

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/03a04c07-75bd-4065-9091-ba777035f5ce/iso-5422-1982>